

Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de votants : 41

Nombre de délégués présents : 37

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Nombre de pouvoirs : 4

Procès verbal du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Loges Lundi 20 novembre à 18 h 00 – Vitry aux Loges

L'an deux mille vingt-trois, le 23 (Vingt-trois) octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués le 20 (Vingt) novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Frédéric MURA, Président de la Communauté de Communes des Loges.

Présents :

Pour Bouzy la Forêt : Madame Florence BONDUEL

Pour Châteauneuf sur Loire : Monsieur Régis PLISSON, Madame Michèle VERCRUYSEN, Monsieur Philippe ASENSIO, Madame Françoise VENON, Madame Monique LEMOINE, Monsieur Benoît GUEROULT, Madame Bernadette ROUSSEAU

Pour Combreaux : Monsieur Philibert de LA ROCHEFOUCAULD

Pour Darvoy : Monsieur Marc BRYNHOLE, Madame Catherine DALAIGRE

Pour Donnery : Monsieur Dominique DUSAUTOIS Madame Jocelyne CHESNEAU

Pour Fay-aux-Loges : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Madame Aurore YANG

Pour Férolles : Monsieur David DUPUIS

Pour Ingrannes : /

Pour Jargeau : Madame Sophie HERON, Monsieur Alain MARGUERITTE, Madame Claudine BEGON, Monsieur Alexandre RADIN, Monsieur Jean-Pierre MISSERI

Pour Ouvrouer les Champs : Monsieur Jean-Marc PEIGNÉ

Pour Saint Denis de l'Hôtel : Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE, Monsieur François DURIN, Monsieur Arnaud MARTIN

Pour Saint Martin d'Abbat : Monsieur Joël TURPIN

Pour Sandillon : Monsieur Pascal JUTEAU, Monsieur Denis BISSONNIER,

Pour Seichebrières : Jennifer ROUSSEAU

Pour Sigloy : Monsieur Vincent ASSELIN

Pour Sully la Chapelle : /

Pour Sury aux Bois : Madame Françoise HEBERT

Pour Tigy : Madame Fabienne GODIN

Pour Vienne en Val : Madame Pascaline GUERIN

Pour Vitry aux Loges : Madame Sylvie GANDON

Pouvoirs :

Pour Châteauneuf sur Loire : Madame Florence GALZIN ayant donné pouvoir Monsieur Régis PLISSON

Pour Donnery : Monsieur Daniel CHAUFTON ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DUSAUTOIS

Pour Sandillon : Madame Odile TAFFOUREAU ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BISSONNIER

Pour Vitry aux Loges : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD ayant donné pouvoir à Madame Sylvie GANDON

Absents :

Pour Ingrannes : Monsieur Eric POILANE
Pour Sully la Chapelle : Monsieur Patrick MORISSEAU
Pour Tigy : Monsieur Noël LE GOFF
Pour Vienne en Val : Monsieur Pascal SEMONSUT

Madame Florence BONDUEL a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. ***Nomination d'un secrétaire de séance.***
2. ***Approbation du Procès-Verbal du conseil du 23 octobre 2023.***
3. ***Compte rendu des décisions prises par le Président.***
4. ***Projets de délibération :***

VOIRIE CADRE DE VIE – Rapporteur Denis BISSONNIER

- 1) *Programme de voirie 2023 – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant*
- 2) *Programme de voirie 2023 – Marché de travaux - Avenant*
- 3) *Aménagement des abords du collège de Jargeau – Convention de Maitrise d'ouvrage unique avec le Département – Dossier remis sur table*

COMMUNICATION MUTUALISATION – Rapporteur Arnaud MARTIN

- 4) *Conseillère de prévention – Convention de mise à disposition avec les communes – Période de novembre 2023 à octobre 2024*

FINANCES – Rapporteur Sophie CROISET

- 5) *Liste des dépenses à imputer en 6232*
- 6) *DM Budget principal*
- 7) *DM Budget SPANC*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteur Frédéric MURA

- 8) *ZAC des Loges – Cession de terrain à CONCEPT TY – Dérogation au cahier des charges de cession*

AFFAIRES GENERALES – Rapporteur Frédéric MURA

- 9) *Désignation des représentants de la CCL auprès d'organismes extérieurs*

5. ***Questions diverses***

La séance est ouverte par Monsieur Frédéric MURA, Président.

1- Nomination du secrétaire de séance :

Madame Florence BONDUEL a été nommée secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- Décisions :

Décisions 2023-024 : relative au contrat de mission de contrôle technique pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïque

Article 1 : Dans le cadre de travaux d'installation de panneaux photovoltaïque, le Président est autorisé à signer le contrat de mission de contrôle technique n° CFM_2023_024 passé avec la société **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION**, située 110 boulevard de la Salle – BOIGNY SUR BIONNE (45760).

Article 2 : Le montant du contrat s'élève à 1 900,00 € HT.

Article 3 : Le contrat durera jusqu'à la remise du rapport final par le prestataire.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 21351, à la fonction 020 du budget CCL.

Article 5 : Madame la Directrice de la CCL et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décisions 2023-025 : Mission d'appui à la mise en œuvre du transfert de compétence eau potable et assainissement – Demande de financement Agence de l'eau Loire Bretagne

Article 1 : Dans le cadre de la construction d'un gymnase intercommunal à Tigy, le Président est autorisé à signer le contrat de mission de contrôle technique n° CFM_2023_007 passé avec la société **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION**, située 110 boulevard de la Salle – BOIGNY SUR BIONNE (45760).

Article 2 : Le montant du contrat s'élève à 7 930,00 € HT.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 2031, à la fonction 321 du budget CCL.

Article 4 : Madame la Directrice de la CCL et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

4- Délibérations :

2023-112 : VOIRIE-CADRE DE VIE-PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1

Par délibération N° 2022-137 du 12 décembre 2022, la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2022-2023 a été attribué au cabinet INCA pour un montant de 24 242 € HT.

Les aléas techniques sur le chantier (présence d'HAP, entrées charretières, interface avec un nouvel itinéraire cyclable, essais de giration des cars) ont nécessité une présence plus fréquente sur site et des réunions de coordinations avec des acteurs non mentionnés au programme.

Ces réunions complémentaires avec visite sur site et rédaction de compte-rendu correspondent à 4,5 jours de prestations d'un responsable d'affaires, soit un montant HT de 4,5 jours x 500 € = 2 250 € HT.

Cela a pour conséquence de porter le marché à 26 492 € HT, soit une augmentation de 9,28%.

Vu la délibération N°2022-137 du 12 décembre 2022,

Vu la commission d'appel d'offres du 6 novembre 2023,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

VALIDE l'avenant à passer au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet INCA, d'un montant de 2 250 € HT, portant le montant du marché de 24 242 à 26 492 € HT.

AUTORISE le Président à signer l'avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Monique LEMOINE : que signifie « HAP »

Denis BISSONNIER : hydrocarbures aromatiques polycycliques. Si la valeur est supérieure à 500, les déchets doivent être traités en décharge spécialisée.

Philippe ASCENCIO : qu'en sera-t-il du trottoir qui n'as pas été traité ?

Frédéric MURA : L'impact des HAP concerne la délibération suivante. Concernant le trottoir, nous passerons un bon de commande séparé.

2023-113 : VOIRIE-CADRE DE VIE-PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – MARCHE DE TRAVAUX – AVENANT N°1

Par délibération N° 2023-52 du 22 mai 2023, le marché de travaux pour la réalisation du programme de voirie 2022-2023 a été attribué à l'entreprise TPL pour un montant de 742 717,50 € HT.

Au cours du chantier, il s'est avéré que les enrobés constituant la couche de roulement du boulevard de la République à Châteauneuf sur Loire étaient pollués aux HAP, impliquant de procéder à leur évacuation en décharge agréée. Le montant de cette prestation complémentaire est de 40 422,50€ HT.

Par ailleurs, il a été convenu de réaliser les trottoirs en enrobés au droit des passages piétons. Le montant de cette prestation complémentaire est de 4 140,50 € HT

Cela a pour conséquence de porter le marché à 787 280,50 € HT, soit une augmentation de 6%.

Vu la délibération N°2023-52 du 22 mai 2023,

Vu la commission d'appel d'offres du 6 novembre 2023,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ et 1 abstention :

VALIDE l'avenant à passer au marché de travaux avec l'entreprise TPL, d'un montant de 44 563 € HT, portant le montant du marché de 742 717,50 à 787 280,50 € HT.

AUTORISE le Président à signer l'avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Monique LEMOINE : je ne félicite pas le maître d'œuvre de ne pas avoir trouvé une solution pour assurer une bande cyclable.

Frédéric MURA : le nombre de véhicules trop élevé ne permet pas un simple marquage au sol. Pour faire une voie en site propre, cela imposait de couper les arbres. Nous t'apporterons les précisions quant aux normes de gabarit.

Régis PLISSON : nous n'avons pas la largeur nécessaire pour faire une piste séparée.

2023-114 : COMMUNICATION – MUTUALISATION- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CONSEILLER DE PREVENTION – ACTUALISATION

Par délibération N° 2022-115 du 24 octobre 2022, les communes de Bouzy-la-Forêt, Combreaux, Darvoy, Donnery, Fay-aux-Loges, Férolles, Ingrannes et son syndicat, Ouvrouer-les-Champs, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Sandillon, Sigloy, Sully-la-Chapelle, Tigy, Vitry-aux-Loges et son foyer logement, ainsi que la CCL ont adopté une convention de mutualisation de la fonction de conseiller de prévention. Recrutée par la CCL, cette personne est mise à disposition des communes. Cette mise à disposition est réglée via une convention de mise à disposition qui en fixe les conditions.

La convention prévoit la mise à disposition pour une durée de 3 ans, renouvelable par période de trois ans.

La conseillère de prévention est mise à disposition des communes sur la moitié de son temps de travail. Le temps affecté à chaque structure est proportionnel au nombre d'agents. Ce temps sera effectué principalement dans les locaux de la structure sauf organisation vue conjointement.

Cet agent assure les missions développées dans la convention de mise à disposition et qui peuvent être résumées ainsi : assister et conseiller l'autorité territoriale ou son représentant dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Les temps de formation de la conseillère de prévention sont imputés sur le temps CCL.

Le coût de la mise à disposition est calculé sur la base des coûts prévisionnels attachés à la fonction de conseiller de prévention (coûts salariaux, déplacements, matériel ...) au prorata du nombre d'agents.

Le coût pour l'année N+1 est communiqué chaque année aux communes entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre N afin d'être pris en compte lors de la préparation budgétaire.

Pour l'année 2023-2024, la participation des communes s'élève à 69,77 € par agent, selon le tableau ci-dessous.

Arnaud MARTIN : Nous allons organiser un retour vers les communes pour connaître votre satisfaction et éventuellement ajuster le nombre de jours d'intervention en cours d'année.

Communes	Effectifs	Nb de jours	Coût par commune pour la période du 01/10/2023 à 30/09/2024
Bouzy-la-Forêt	15	4	1 046,55 €
Combreux	2	1	139,54 €
Darvoy	15	4	1 046,55 €
Donnery	36	11	2 511,72 €
Fay-aux-Loges	47	14	3 279,19 €
Férolles	9	3	627,93 €
Foyer logement	6,5	2	453,51 €
Ingrannes	2	1	139,54 €
Ouvrouer-les-Champs	6	2	418,62 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel	67	20	4 674,59 €
Saint-Martin-d'Abbat	16	5	1 116,32 €
Sandillon	57	17	3 976,89 €
Sigloy	3	1	209,31 €
SIRIS Ingrannes/Sully-la-Chapelle	8	2	558,16 €
Sully-la-Chapelle	2	1	139,54 €
Tigy	28	8	1 953,56 €
Vitry-aux-Loges	24,5	7	1 709,37 €
Total d'agent concernés	344	102	24 000,89 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

ADOpte la nouvelle répartition du temps de travail de la conseillère de prévention pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 ;

DONNE tout pouvoir au Président pour organiser cette mise à disposition ;

AUTORISE le Président à émettre les titres de recette correspondants.

2023-115 : FINANCES- FETES ET CEREMONIES. DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable public à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Considérant la demande du Trésor Public faite à la collectivité de préciser les principales caractéristiques des dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 16 novembre 2023,

Il est demandé au Conseil communautaire d'imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes dans la limite des crédits ouverts :

- Les fleurs, gerbes, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements (naissances, mariages, décès, départs de la collectivité, remise des médailles du travail, récompenses, ou lors des réceptions officielles)
- D'une manière générale les services et les achats ayant trait aux fêtes et cérémonies pour les cérémonies officielles, les inaugurations, les vœux du Maire

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'imputation des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies :

- Les fleurs, gerbes, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements (naissances, mariages, décès, départs de la collectivité, remise des médailles du travail, récompenses, ou lors des réceptions officielles)
- D'une manière générale les services, les achats ayant trait aux fêtes et cérémonies pour les cérémonies officielles, les inaugurations, les vœux du Maire

2023-116 : FINANCES-DM BUDGET PRINCIPAL

L'exécution budgétaire de l'année 2023 rend nécessaire quelques modifications de crédits :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
014 - FPIC	-45 551,07	002 Dissolution de la Bonnée	14 448,93
6811 - Amortissement	60 000,00		
TOTAL DEPENSES	14 448,93	TOTAL RECETTES	14 448,93
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		13361 DETR panneaux photovoltaïque siège	34 200,00
		13273 Subvention FEADER pour boucles cyclotouristique	50 549,00
		1321 Subvention agence de l'Eau - Transfert compétences eau assainissement	44 565,12
21xx - Equilibre	189 314,12	28XX - Amortissement	60 000,00
21XX - EPFLI opération d'ordre	125 179,85	27638 - EPFLI opération d'ordre	125 179,85
TOTAL DEPENSES	314 493,97	TOTAL RECETTES	314 493,97

- Réajustement des crédits pour les amortissements 6811 et 28XX
- Mise en place de crédits en prévision des restes à réaliser en fin d'exercice pour les subventions notifiées (AELB pour études transfert eau et assainissement au 1321, FEADER pour les boucles cyclo touristiques au 13273, DETR pour l'installation de panneaux photovoltaïque au 13361)
- Mise en place de crédits pour les écritures d'ordre liées aux opérations dénouant le portage par l'EPFLI du site du siège
- Mise en place de crédits au 002 suite à la dissolution du Syndicat de la Bonnée

Vu la délibération N°2020-01 du 31 Janvier 2023 portant adoption du budget primitif de la CCL pour l'année 2023,

Vu la délibération N°2023-070 du 27 Juin 2023 portant adoption du budget supplémentaire 2023,

Vu la commission Finances du 16 novembre 2023,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

APPROUVER les modifications de crédits ouverts par chapitre tels que ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II		III	
016	R3A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 436 274,38	0,00	0,00	0,00	1 436 274,38
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (5)	1 475 095,00	0,00	0,00	0,00	1 475 095,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	5 544 748,82	0,00	189 314,12	189 314,12	5 734 062,94
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 656 118,20	0,00	189 314,12	189 314,12	8 845 432,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 309,00	0,00	0,00	0,00	52 309,00
18	Cpte de liaison : affectation (BAUréga) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	25 592,79	0,00	0,00	0,00	25 592,79
Total des dépenses financières		77 901,79	0,00	0,00	0,00	77 901,79
45 ...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	178 940,00	0,00	0,00	0,00	178 940,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 812 959,99	0,00	189 314,12	189 314,12	8 102 274,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	300,00		0,00	0,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (8)	706 428,84		125 179,85	125 179,85	231 608,69
Total des dépenses d'ordre d'investissement		706 728,84		125 179,85	125 179,85	231 908,69
TOTAL		8 018 888,83	0,00	314 493,97	314 493,97	8 334 180,80
+						
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						1 640 878,98
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 076 067,78

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Recettes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II		III	IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (requêtes) (sauf 138) (4)	522 895,30	0,00	129 314,12	129 314,12	652 210,32
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		522 895,30	0,00	129 314,12	129 314,12	652 210,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1058)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 558 211,01	0,00	0,00	0,00	2 558 211,01
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
034	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 858 211,01	0,00	0,00	0,00	2 858 211,01
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	178 540,00	0,00	0,00	0,00	178 540,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 580 647,21	0,00	129 314,12	129 314,12	3 680 361,33

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0 004 000,74		0,00	0,00	0 004 000,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	330 000,00		60 000,00	60 000,00	390 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	700 420,04		126 170,85	126 170,85	826 590,89
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 100 518,58		186 170,85	186 170,85	7 286 689,43

TOTAL		10 680 563,78	0,00	314 483,97	314 483,97	10 875 057,78
--------------	--	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 875 057,78
---	--	--	--	--	--	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Recettes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)			
		I	II		III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 742 501,00	0,00	0,00	0,00	2 742 501,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 676 757,00	0,00	0,00	0,00	2 676 757,00
014	Atténuations de produits	6 070 535,00	0,00	-45 551,07	-45 551,07	6 024 983,93
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 132 000,00	0,00	0,00	0,00	2 132 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 621 793,00	0,00	-45 551,07	-45 551,07	13 576 241,93
66	Charges financières	3 900,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 650 693,00	0,00	-45 551,07	-45 551,07	13 605 141,93
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						20 859 231,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Recettes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)			
		I	II		III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	339 600,00	0,00	0,00	0,00	339 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 672 197,00	0,00	0,00	0,00	4 672 197,00
731	Fiscalité locale	5 613 000,00	0,00	0,00	0,00	5 613 000,00
74	Dotations et participations (4)	4 106 489,00	0,00	0,00	0,00	4 106 489,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	145 430,00	0,00	0,00	0,00	145 430,00
Total des recettes de gestion courante		14 666 716,00	0,00	0,00	0,00	14 666 716,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 666 716,00	0,00	0,00	0,00	14 666 716,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						6 758 216,87
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						20 859 231,87

2023-117 : FINANCES-DM BUDGET ANNEXE SPANC

L'exécution budgétaire de l'année 2023 rend nécessaire l'ajustement des crédits pour la comptabilisation des amortissements :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6811 - Amortissement	1 815,00	7062 - Redevance	1 815,00
TOTAL DEPENSES	1 815,00	TOTAL RECETTES	1 815,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
21xx - Equilibre	1 815,00	28XX - Amortissement	1 815,00
TOTAL DEPENSES	1 815,00	TOTAL RECETTES	1 815,00

Vu la délibération N°2020-02 du 31 Janvier 2023 portant adoption du budget annexe SPANC pour l'année 2023,

Vu la délibération N°2023-071 du 27 Juin 2023 portant adoption du budget supplémentaire pour le budget annexe SPANC 2023,

Vu la commission Finances du 16 novembre 2023,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE les modifications de crédits ouverts par chapitre tels que ci-dessous :

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles	III	IV = I + II + III
		I	(2) II			
011	Charges à caractère général	377 624,53	0,00	0,00	0,00	377 624,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	72 636,00	0,00	0,00	0,00	72 636,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
	Total des dépenses de gestion des services	452 660,53	0,00	0,00	0,00	452 660,53
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 000,00		0,00	0,00	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	458 160,53	0,00	0,00	0,00	458 160,53
023	Virement à la section d'investissement (6)	35 114,00		0,00	0,00	35 114,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	16 500,00		1 815,00	1 815,00	18 315,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	51 614,00		1 815,00	1 815,00	53 429,00
	TOTAL	509 774,53	0,00	1 815,00	1 815,00	511 589,53
						+
						D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
						0,00
						=
						TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES
						511 589,53

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)		III	IV = I + II + III
		I	II			
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	172 000,00	0,00	1 815,00	1 815,00	173 815,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		172 000,00	0,00	1 815,00	1 815,00	173 815,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		180 500,00	0,00	1 815,00	1 815,00	182 315,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		180 500,00	0,00	1 815,00	1 815,00	182 315,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	329 274,53
--	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	511 589,53
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	53 429,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-----------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2) II		III	IV = I + II + III
		I	II			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	97 590,88	0,00	1 815,00	1 815,00	99 405,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		97 590,88	0,00	1 815,00	1 815,00	99 405,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		97 590,88	0,00	1 815,00	1 815,00	99 405,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		97 590,88	0,00	1 815,00	1 815,00	99 405,88

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 405,88
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	5 252,50	0,00	0,00	0,00	5 252,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 252,50	0,00	0,00	0,00	5 252,50
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 252,50	0,00	0,00	0,00	5 252,50
021	Virement de la section d'exploitation (4)	35 114,00		0,00	0,00	35 114,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	16 500,00		1 815,00	1 815,00	18 315,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	51 614,00		1 815,00	1 815,00	53 429,00
	TOTAL	56 866,50	0,00	1 815,00	1 815,00	58 681,50
					+	
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						40 724,38
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						99 405,88

2023-118 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CESSION DE TERRAIN CONCEPT TY-DEROGATIONS DE DELAIS

CONCEPT TY Groupe est un opérateur expert en immobilier d'entreprises, dont le siège est à DINAN, qui propose une triple expertise : concepteur, constructeur, investisseur.

Le groupe souhaite développer sur la ZAC des Loges, un village d'entreprises. Ce concept permet de regrouper sur une même zone des entreprises complémentaires. Les bâtiments livrés bruts sont accessibles à la location ou à l'acquisition.

Le 19/12/22, M. CORLAY, Directeur Général du groupe a émis par courrier le souhait d'acquérir la parcelle ZN 272 p (env. 16.568 m²), sise rue Willy Brandt pour y développer un village d'entreprises accueillant 5 bâtiments à usage tertiaire, négoce, industriels ou entrepôts pour un total de surface de plancher d'env. 6300m².

La CCL a délibéré favorablement pour la vente de cette parcelle et la réalisation d'un village d'entreprises sur la ZAC des loges en février 2023.

En vue de la signature du compromis de vente courant décembre 2023, le groupe CONCEPT TY a demandé, via l'étude de Maître de DECKER, à bénéficié de délais dérogatoires au cahier des charges de cession de terrain prenant en compte les spécificités d'un projet constitué de 5 bâtiments qui seront construits au rythme de leur commercialisation.

L'acquéreur sollicite les dérogations de délais suivantes :

- ⇒ 18 mois à compter de la signature de la promesse de vente pour signer l'acte authentique (période pour la pré-commercialisation des bâtiments avec condition suspensive de pré-commercialisation totalisant au moins 50% de la surface de plancher du projet d'aménagement),
- ⇒ 6 mois (et non 4) à compter de la délivrance du PC pour entreprendre les travaux de construction,
- ⇒ 36 mois (et non 20) pour la réalisation des constructions et des aménagements extérieurs et paysagers,

Ceci exposé,
Considérant la demande de délais dérogatoires déposée par l'entreprise CONCEPT TY représentée par M CORLAY,
Vu les statuts de la CCL et en particulier la compétence développement économique,

Vu la délibération N°2023-23 du 27 février 2023 autorisant la cession à CONCEPT TY,
Vu le cahier des charges de cession de terrain de la ZAC des Loges

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la cession de la parcelle ZN 272p en prenant en compte les délais dérogatoires ci-dessus indiqués.

DESIGNE l'Office Notarial de Châteauneuf sur Loire pour établir les actes à intervenir et en assurer la publication.

2023-119 : AFFAIRES GENERALES-DELEGUE CCL AUPRES DU PETR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 mars 2020, portant statuts de la Communauté de Communes des Loges, conformément à l'article L. 5211-5-I du code général des collectivités territoriales ;
La Communauté de Communes des Loges est représentée au sein d'organismes extérieurs divers ;
Ces organismes peuvent être composé de conseillers titulaires et de conseillers suppléants par communes membres, ces représentants pouvant être conseillers communautaires ou municipaux ;
La désignation des conseillers communautaires au sein des organismes extérieurs doit se faire au scrutin secret, sauf si le Conseil en décide autrement à l'unanimité ;
Vu la délibération N°2020-64 du 7 septembre 2020 portant désignation des représentants de la CCL auprès d'organismes extérieurs,
Vu la démission de Monsieur Jean François BOITARD en tant que délégué suppléant auprès du PETR ;
Vu la délibération N°09_52_2023 du 3 novembre 2023 de la commune de Férolles proposant la candidature de Monsieur Pierre-Edmond LELIEVRE,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

DESIGNE Monsieur Pierre-Edmond LELIEVRE en tant que représentant suppléant auprès du PETR en lieu et place de Monsieur Jean François BOITARD.

5- Questions diverses

Présentation de Sybil BEULIEZ, chargée de mission GEMAPI, qui vient de prendre ses fonctions.

La séance est levée à 18 heures 45.

Le secrétaire de séance,
FLORENCE BONDUEL.



Commune
des Loges
de Communes

Le Président,
Frédéric MURA.



Commune
des Loges
de Communes